

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2009010

Signataire : FG/SD

OBJET : 29 bis rue de la Courneuve : acquisition de la parcelle AC 69 de 641 m².

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le permis de construire n° 09300106A0035 délivré le 26 décembre 2006 à la SCI AUBER,

Vu le courrier de la SNC COGEDIM CITALIS du 02 juillet 2009,

Vu la lettre de la ville d'Aubervilliers du 20 juillet 2009,

Vu l'avis des services fiscaux ,

Considérant l'intérêt à acquérir la parcelle AC 69 de 641 m² dans le cadre de l'emplacement réservé communal n° 47 pour le prolongement de la rue Paul Doumer jusqu'au boulevard Anatole France,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir la parcelle AC 69 de 641 m² située 29 bis rue de la Courneuve à Aubervilliers, appartenant la SNC COGEDIM CITALIS.

DIT que l'acquisition s'effectuera à titre gratuit.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2112-824.

Le Maire

Jacques SALVATOR